

**Troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du
Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015
(New York 28 avril - 09 mai 2014)**

**Intervention de M. Jean-Hugues SIMON-MICHEL
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du Désarmement
Chef de la délégation française**

« Chapitre 2 »

Monsieur le Président,

La France s'associe naturellement au discours prononcé au nom de l'Union européenne sur ce chapitre.

Je souhaite y ajouter quelques mots à titre national.

Monsieur le Président,

La prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs constitue une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales ; c'est également, pour les régions concernées, une menace à laquelle il faut résolument s'opposer.

Tous les objectifs que nous poursuivons dans le cadre du Traité sont menacés par les graves crises de prolifération qui sapent les fondements d'une sécurité collective renforcée pour tous. Ces crises sont un obstacle au désarmement et un obstacle à la promotion du nucléaire civil.

La lutte contre la prolifération est donc un impératif pour la sécurité de tous. Elle doit être menée sur trois fronts : apporter une réponse résolue aux crises de prolifération, renforcer le dispositif international de lutte contre la prolifération et enfin réaliser des efforts concrets accrus de prévention et d'entrave à la prolifération.

Sur le dossier nucléaire iranien tout d'abord, l'année 2013 a connu un premier pas positif avec la conclusion le 24 novembre de l'accord de Genève. Le plan d'action conjoint est entré en vigueur le 20 janvier. Il est mis en œuvre par l'Iran de manière satisfaisante à ce stade. Nous pouvons considérer que les principales activités les plus préoccupantes du programme nucléaire iranien sont aujourd'hui gelées. L'Union européenne et les Etats-Unis de leur côté respectent scrupuleusement leurs engagements en ce qui concerne la suspension temporaire et réversible de certaines de leurs sanctions.

Le programme nucléaire iranien, développé depuis plus de 10 ans en violation des résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA puis en violation des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, reste un sujet de préoccupation majeur pour la

communauté internationale. La négociation d'une solution de long terme est en cours. L'accord de Genève donne jusqu'au 20 juillet au groupe des E3+3 et à l'Iran pour aboutir. Des échanges, qui durent maintenant depuis un peu plus de deux mois, ont été utiles. Des limitations importantes au programme iranien, le temps de la durée de l'accord de long terme, seront nécessaires pour restaurer la confiance de la communauté internationale dans le caractère exclusivement pacifique des intentions de Téhéran. Nous appelons également l'Iran à fournir des explications claires sur l'éventuelle dimension militaire (PMD) de certaines de ses activités passées et présentes, dans le cadre du dialogue que l'Iran entretient avec l'AIEA. Des résultats concrets à ce sujet seront indispensables à la conclusion de l'accord de long terme. La France est déterminée à jouer tout son rôle dans cette négociation pour aboutir à une solution satisfaisante pour la paix et la sécurité internationales, dans le plein respect des droits dont jouit l'Iran en tant qu'Etat non doté partie au Traité de non-prolifération nucléaire.

S'agissant de la crise nord-coréenne, la situation reste extrêmement préoccupante. Alors que l'essai balistique de décembre 2012 et l'essai nucléaire de février 2013 ont été unanimement condamnés par la communauté internationale, avec l'adoption des résolutions 2087 et 2094 du Conseil de sécurité des Nations Unies, la Corée du Nord a procédé à de nouveaux tirs balistiques en mars 2014, y compris deux tirs de missiles balistique de moyenne portée, et ce pays continue de formuler des déclarations agressives. Dans le même temps, le régime affiche ouvertement son ambition de développer plus avant ses programmes nucléaires et balistique, en violation de ses obligations internationales. La Corée du Nord a décidé de redémarrer son complexe nucléaire sur le site de Yongbyon, et a engagé d'importants travaux au cours de ces derniers mois sur les sites nucléaires et balistiques situés sur son territoire. Cette attitude est inacceptable : elle représente une menace grave pour la paix et la sécurité internationale, et un défi sérieux pour le régime global de non-prolifération. Il est temps pour ce pays de retrouver le chemin du dialogue et de la pleine légalité en procédant au démantèlement complet, vérifiable et irréversible de son programme nucléaire et balistique, comme exigé par les résolutions 1695, 1718, 1874, 2087 et 2094 du Conseil de Sécurité. Pyongyang doit donner sans délai des gages sérieux de sa volonté de coopérer, permettre le retour des inspecteurs de l'AIEA sur son territoire en leur donnant accès à l'ensemble de ses installations nucléaires, cesser toute activité proliférante et s'abstenir de tout nouveau geste risquant d'accroître davantage la tension dans la région.

Enfin, concernant la Syrie, et dans le prolongement de la résolution adoptée par le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA en juin 2011, sur la base du rapport de l'AIEA, la France continue de souhaiter que toute la lumière soit faite sur les activités nucléaires passées ou présentes de la Syrie, tout en tenant compte de l'évolution de la situation politique en Syrie. Notre soutien au Directeur général de l'AIEA reste entier sur ce dossier.

Mes chers collègues, Monsieur le Président,

L'AIEA tient une place essentielle au sein **du régime international de non-prolifération nucléaire** et, afin de renforcer celui-ci, nous devons en priorité appuyer

les efforts de l'Agence pour faire en sorte que son système de garanties demeure pleinement efficace et crédible.

Pour cela, nous devons appeler à l'universalisation et au renforcement du système des garanties de l'AIEA.

La France considère que, pour atteindre les objectifs de l'article III.1 du TNP, la mise en œuvre **combinée** d'un **accord de garanties généralisées** et d'un **protocole additionnel doit constituer le standard de vérification**. L'universalisation de ces deux instruments juridiques demeure en effet une priorité.

Dans le cadre des **conditions économiques et financières** actuelles particulièrement contraintes, nos efforts doivent en premier lieu porter sur le **renforcement continu du système des garanties de l'AIEA** et nous sommes convaincus que **l'approche au niveau de l'Etat**, qui est déjà une réalité pour plus de 50 Etats membres sous garanties intégrées, y contribue significativement.

C'est pourquoi **la France soutient cette évolution** qui met l'Agence en mesure d'exercer au mieux son mandat de vérification de l'exactitude et de l'exhaustivité des déclarations par une utilisation de toutes les sources d'informations disponibles relatives aux garanties et leur analyse objective et indépendante. L'Agence sera ainsi en mesure de **tirer les meilleures conclusions possibles pour chaque Etat** et de répondre à la demande croissante d'activités de vérification par une meilleure utilisation des moyens existants.

En outre, nous encourageons les Etats membres de l'AIEA à **tirer pleinement les conséquences des cas où un pays a été déclaré en violation de ses obligations internationales en matière de non-prolifération** : suspension de l'accès au programme de coopération et d'assistance technique de l'Agence dans les domaines appropriés, réaffirmation du rôle du Conseil de Sécurité des Nations Unies, mise en place par l'Etat incriminé de mesures volontaires de transparence afin de restaurer au plus vite la confiance de la communauté internationale.

La France continuera à aider au renforcement des capacités, notamment humaines et techniques, de l'AIEA au travers de la mise à disposition de ses compétences et de son expertise, dans le cadre de son **programme national de soutien aux garanties**.

Monsieur le Président,

Des investigations passées de l'AIEA ont mis en évidence l'existence d'un vaste réseau international de trafic de technologies sensibles sur lequel toute la lumière n'est pas encore faite.

Ceci illustre la nécessité de disposer d'un contrôle rigoureux et universel des exportations de technologies, équipements et matières nucléaires les plus sensibles, condition indispensable au développement du commerce nucléaire.

Le comité Zangger doit poursuivre son action en vue de l'universalisation des principes généraux de contrôle des exportations. Par ailleurs, la France agit au sein du Groupe des fournisseurs nucléaires avec l'objectif que les règles de contrôle à l'exportation soient en cohérence avec les autres obligations du Traité.

Enfin, la lutte contre la prolifération nécessite de renforcer nos efforts concrets de prévention et d'entrave de la prolifération. Il s'agit de mieux contrôler les exportations, d'encadrer l'accès aux formations les plus sensibles, d'entraver les trafics proliférants, de criminaliser les activités proliférantes et d'identifier et réprimer leur financement. Nous devons également nous efforcer de mieux mettre en œuvre la résolution 1540, à la fois pour renforcer nos dispositifs nationaux et pour aider les pays qui en ont besoin à le faire.

Mes chers collègues,

Je souhaiterais pour terminer évoquer les préoccupations constantes de la communauté internationale concernant les risques de prolifération pouvant résulter **du retrait** du Traité. Soyons clairs. Le retrait du Traité est un droit souverain et il n'est nullement question de le remettre en cause. Ce droit ne peut toutefois être exercé dans n'importe quelles conditions et, afin de garantir l'intégrité du Traité et la pérennité de nos efforts de non-prolifération nucléaire, il est indispensable d'en prévenir les abus. J'aurai l'occasion de revenir plus tard sur cette question particulière.

Monsieur le Président, Mes chers collègues, je vous remercie.

**Third Session of the Preparatory Committee for the 2015 Nuclear Non-Proliferation Treaty Review Conference
(New York, April 28 – May 9, 2014)**

**Statement by Mr Jean-Hugues Simon-Michel
Ambassador, Permanent Representative of France
to the Conference on Disarmament
Head of the French Delegation**

“Chapter 2”

Mr. Chairman,

France fully adheres to the statement made on behalf of the European Union on this chapter.

I would like to add a few words from a national standpoint to this statement.

Mr. Chairman,

The proliferation of nuclear weapons and their means of delivery is a major threat to international security and peace; it is also a threat to affected regions which must be resolutely opposed.

All the goals which we are pursuing as part of the Treaty are threatened by the severe proliferation crises which undermine the very foundations of strengthened collective security for all. Those crises are an obstacle to disarmament and an obstacle to the promotion of civil nuclear energy.

The fight against proliferation is therefore essential for our collective security. It must be led on three fronts: providing a firm response to proliferation crises, strengthening the international nuclear non-proliferation system and last, stepping up concrete efforts to prevent and curb proliferation.

First of all, regarding the question of Iran’s nuclear capabilities, 2013 saw a major first, positive step forward when the Geneva agreement was signed on November 24. The Joint Plan of Action entered into force on January 20. It has been implemented by Iran in a satisfactory manner to date. We can consider the most worrying main activities of the Iranian nuclear programme to be frozen at present. For their part, the European Union and the United States have scrupulously observed their commitments regarding the temporary and reversible suspension of some of the sanctions against Iran.

The Iranian nuclear programme has been pursued for more than 10 years in violation of the resolutions adopted first by the IAEA Board of Governors, then in violation of the United Nations Security Council, and remains a major source of concern for the

international community. The negotiation of a long-term solution is underway. The Geneva Joint Plan of Action has set the deadline of July 20 for the E3+3 group and Iran to meet their objectives. Discussions, which have been ongoing for just over two months, have proved to be useful. Considerable limitations on the Iranian programme for the duration of the long-term agreement shall be needed to restore the trust of the international community in the exclusively peaceful nature of Iran's intentions. We also call on Iran to provide clear explanations on the potential military aspect of some of its activities past and present, as part of its dialogue with the IAEA. Concrete results in this regard shall be essential in reaching a long-term agreement. France is determined to fully play its role in these discussions to reach a satisfactory solution for international peace and security, in full compliance with Iran's rights as a non-nuclear weapon state party to the Non-Proliferation Treaty.

With regard to the North Korean crisis, the situation remains extremely worrying. Although the ballistics test in December 2012 and the nuclear test in February 2013 were unanimously condemned by the international community, with the adoption of resolutions 2087 and 2094 by the United Nations Security Council, North Korea conducted more ballistic missile launches in March 2014, including two medium-range ballistic missile launches, and continues to issue aggressive statements. At the same time, the regime is openly stating its aim to develop its nuclear and ballistics programmes further, in violation of its international obligations. North Korea has decided to restart its nuclear complex at the Yongbyon site, and has carried out considerable work over the past few months on the nuclear and ballistics sites within its borders. This attitude is unacceptable: it constitutes a serious threat to international peace and security, and a major challenge for the international non-proliferation regime. The time has come for this country to return to the road of cooperation and full compliance with the law by conducting the complete, verifiable and irreversible dismantling of its nuclear and ballistics programme, as required by resolutions 1695, 1718, 1874, 2087 and 2094 of the Security Council. North Korea must immediately provide serious demonstrations of its willingness to cooperate, allow IAEA inspectors to return to the country, providing them with access to all nuclear facilities, cease all proliferating activity and abstain from any further action which could increase the tensions in the region.

Finally, regarding Syria, further to the resolution adopted by the IAEA Board of Governors in June 2011, based on the IAEA report, France continues to call for all light to be shed on Syria's past and present nuclear activities, while taking into account the development of the political situation in the country. We continue to fully support the Director-General of the IAEA in this regard.

Dear Colleagues, Mr. Chairman,

The IAEA holds an essential role within the **international non-proliferation regime**, and France believes that in order to strengthen it further we must as a priority support the efforts of the Agency to ensure that its safeguards system remains fully effective and credible.

To achieve this, we must call for the universal application and strengthening of the IAEA safeguards system.

In order to fulfil the goals of article III.1 of the NPT, France believes that **the verification standard should be the implementation of a comprehensive safeguards agreement together with an additional protocol**. The universal application of these two legal instruments therefore remains a priority.

Under the particularly restricted **current economic and financial conditions**, our efforts must above all focus on **continually strengthening the safeguards system of the IAEA**, and we are convinced that a **State-level approach**, already a reality for more than 50 Member States under integrated safeguards, makes a considerable contribution to this goal.

That is why **France supports this development**, which allows the IAEA to best fulfil its mandate of checking the accuracy and completeness of declarations by making use of all available sources of information regarding the safeguards and through their objective and independent analysis. The Agency shall thus be able to **draw the most accurate conclusions possible for each State** and meet the growing demand for verification activities by making better use of already existing resources.

Furthermore, we encourage IAEA Member States to **implement the full consequences in cases where a country has been declared to be in non-compliance with its international obligations in terms of non-proliferation**: suspension of access to the Agency's programme of technical cooperation and assistance in the relevant areas, reaffirmation of the role of the United Nations Security Council, implementation by the State at fault of voluntary transparency measures in order to restore the trust of the international community as soon as possible.

France will continue to help strengthen the resources of the IAEA, in particular human and technical resources, through the provision of its skills and expertise under its **National Safeguards Support Program**.

Mr. Chairman,

Past investigations by the IAEA have uncovered the existence of a vast international network trafficking sensitive technology, which has not been fully exposed.

The implementation of the rigorous and universal control of exports of the most sensitive nuclear technologies, equipment and materials is a condition essential to the development of the nuclear trade.

The Zangger committee must continue its work to implement universal principles for export controls. Furthermore, France is working within the nuclear suppliers group to ensure export control rules are consistent with the other obligations of the Treaty.

Finally, the fight against proliferation requires us to step up concrete efforts to prevent and curb this threat. We must better control exports, supervise access to the most sensitive training, curb proliferating trafficking, punish proliferating activities and identify and cut out their financing. We must also strive to better implement resolution 1540, both to strengthen our national systems and to provide countries with the support they need to do so.

Dear colleagues;

In conclusion, I would like to mention the persistent concerns of the international community concerning the risks of proliferation which could result from **withdrawal** from the Treaty, and recall France's stance on the issue. Let us be clear. Withdrawal from the Treaty is a sovereign right, which we do not call into question. However, this right cannot be exercised under just any conditions. To guarantee the integrity of the Treaty, and the long-term nature of our work to fight nuclear proliferation, we must prevent abuses of this right. I will have the opportunity to come back to this particular issue later.

Thank you, Mr. Chairman, dear colleagues.